



Conseil municipal d'Ottawa

21 juillet 2021

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

Comité des finances et du développement économique

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité des finances et du développement économique a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 6 juillet 2021:

AUTRES QUESTIONS

MOTION

Motion du conseiller A. Hubley

QUE les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour que le personnel puisse procéder rapidement à l'examen.

ATTENDU QUE le Plan officiel appelle une densification accrue, surtout des logements abordables, dans la foulée des projets d'aménagement axés sur le transport en commun près des nouvelles stations de l'Étape 2, et que la station Queensview offre des possibilités considérables pour une conversion vers ce type d'aménagement; et

ATTENDU QUE la Ville possède actuellement une installation d'autobus d'OC Transpo stratégiquement située à moins de 300 mètres de la nouvelle station Queensview de l'O-Train, et que ce terrain public pourrait être converti, une fois que l'Étape 2 sera opérationnelle, en vue d'offrir des aires d'agrément publiques dans ce secteur en croissance rapide; et

ATTENDU QUE l'ébauche du Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs établit le besoin de multiplier les grandes installations récréatives, comme une piscine intérieure de 50 mètres dans le transect du secteur urbain intérieur;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

- 1. qu'il soit demandé au personnel de présenter au Comité des finances et du développement économique un rapport d'information afin d'expliquer le processus d'examen concernant le déplacement de l'installation d'autobus, en tenant compte du fait que le logement et les loisirs pourraient représenter une utilisation plus appropriée du terrain lorsque l'Étape 2 sera en service.**
- 2. qu'il soit également demandé au personnel d'expliquer, dans le même rapport, quel sera le processus de conception d'un nouveau plan en vue de la réutilisation adaptative du site, et comment la population pourra participer au processus de planification.**

ADOPTÉE

Comité de l'urbanisme

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité de l'urbanisme a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 8 juillet 2021:

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2. Plan d'implantation – 6588, rue Carrière**

ACS2021-PIE-PS-0088

Innes (2)

Recommandation du rapport

Que le Comité de l'urbanisme approuve le changement apporté à l'entente de plan d'implantation actuelle, afin de permettre la construction d'un dôme à structure gonflable abritant divers terrains de sport sur la propriété de l'École secondaire catholique Garneau existante, comme l'expliquent les documents 2.

Motion N° PLC 2021-46/1

Motion du vice-président intérimaire S. Moffatt

ATTENDU QUE le rapport ACS2021-PIE-PS-0088 recommande l'approbation

du changement apporté à l'entente de plan d'implantation actuelle pour le 6588, rue Carrière afin de permettre la construction d'un dôme à structure gonflable abritant divers terrains de sport sur la propriété de l'École secondaire catholique Garneau; et

ATTENDU QU'une version désuète du document 2, soit le plan d'aménagement paysager proposé, a été publiée avec le rapport;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme remplace le document 2 par celui révisé¹ joint à la présente motion;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU, en vertu du paragraphe 34 (17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.

ADOPTÉE

Motion N° PLC 2021-46/2

Motion du conseiller T. Tierney

IL EST RÉSOLU QUE la recommandation du rapport soit remplacée par ceci :

« Que le Comité de l'urbanisme avalise le changement apporté à l'entente de plan d'implantation actuelle pour le 6588, rue Carrière afin de permettre la construction d'un dôme à structure gonflable abritant divers terrains de sport sur la propriété de l'École secondaire catholique Garneau, comme l'explique le document 2 révisé, mais redonne au personnel ses pouvoirs délégués pour qu'il puisse modifier les conditions en exigeant plus d'arbres. »

ADOPTÉES par un vote de 7 voix affirmatives contre 2 voix négatives, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (6): Conseillers J. Cloutier, A. Hubley, C. Kitts, J. Leiper, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney

VOIX NÉGATIVES (3): Conseillère L. Dudas, président intérimaire G. Gower

¹ Voir le document 2 à la fin de la présente document.

3. Réglementation du plan d'implantation – Complexe – 257, avenue McArthur

ACS2021-PIE-PS-0092

Rideau-Vanier (12)

Recommandations du rapport

- 1. Que le Comité de l'urbanisme approuve une demande de réglementation du plan d'implantation en vue de l'aménagement d'un immeuble polyvalent de deux étages devant comporter une clinique vétérinaire et une unité d'habitation, comme indiqué dans les documents 1 à 14.**
- 2. Que le Comité de l'urbanisme délègue au personnel les pouvoirs nécessaires pour apporter d'autres modifications aux plans, conditions et rapports approuvés.**

ADOPTÉES par un vote de 9 voix affirmatives contre 0 voix négatives, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (9): Conseillers J. Cloutier, L. Dudas, A. Hubley, C. Kitts, J. Leiper, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney, président intérimaire G. Gower

VOIX NÉGATIVES (0): (aucune)

